

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Eclairage du stade de Saint Denis en Bugey : NNI 013450101 le 16 janvier 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Saint Etienne sur Chalaronne : NNI 013510101 le 24 janvier 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade de Fareins NNI 011570101 le 02 février 2023 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Eclairage du stade A et M VEILLE de Laiz NNI 012030201 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 06 février 2025.
- Eclairage du stade de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 – classement au niveau E7 jusqu'au 16 février 2025.
- Eclairage du stade de Pont de Vaux NNI 013050101 -classement au niveau E6 jusqu'au 16 février 2025.
- Eclairages des stades de Polliat NNI 013010101 et NNI 013010102 le 14 février 2023 – rapports à rédiger par la CDTIS.
- Terrains de Tramoyes NNI 014240101 et NNI 014240102 :
 - NNI 01420101 classement au niveau T6 PN jusqu'au 16 février 2033.
 - NNI 01420102 classement au niveau A8 S jusqu'au 16 février 2033.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :

- Terrain de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 le 16 février 2023.
- Eclairage du stade de Dompierre sur Veyle NNI 011450101 le 16 février 2023.

Informations réglementaires

Points de mesure d'éclairage des niveaux E4 à E7



Pour la CDTIS : JF JANNET